

## Planification du projet « Offre de modules d'école à journée continue » pour l'année scolaire 20xx/20xx et de son financement

Etapes	Quand ?	Quoi ?	Qui ?
<b>0 Impulsion</b>	Janvier	<b>Clarification des questions de principe</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Désigner qui porte la responsabilité générale</li> <li>⇒ Décider s'il faut faire appel à un conseil extérieur</li> </ul>	<b>Commission scolaire</b>  en tant que responsable de la mise en œuvre REVOS 2008
<b>1 Mandat</b>	Jusqu'à mars	<b>Attribution du mandat du projet</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Attribuer le mandat du projet</li> <li>⇒ Constituer le groupe de projet</li> <li>⇒ Désigner la direction de projet</li> <li>⇒ Event. désigner le groupe de pilotage</li> <li>⇒ Planifier les ressources (budget alloué au projet, rétribution du groupe de projet)</li> <li>⇒ Planifier la communication et établir le calendrier</li> </ul>	<b>Conseil communal/ responsable du dicastère Formation = mandants</b>  suivant le budget alloué au projet et la compétence en matière de dépenses = en règle générale le conseil communal
	Jusqu'à mars	<b>Début des travaux du groupe de projet</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Première séance</li> <li>⇒ Organiser la collaboration</li> <li>⇒ Se procurer la documentation (<a href="http://www.erz.be.ch/ecole-journee-continue">www.erz.be.ch/ecole-journee-continue</a>)</li> <li>⇒ Analyser la situation actuelle en matière d'offre de structures d'accueil pour les enfants de 0 à 15 ans</li> <li>⇒ Clarifier la collaboration régionale (p. ex. « Qui se charge de l'enquête ? »)</li> <li>⇒ Esquisser un concept, y compris un budget</li> <li>⇒ Adapter le modèle de formulaire d'enquête sur les besoins (<a href="http://www.erz.be.ch/ecole-journee-continue">www.erz.be.ch/ecole-journee-continue</a>)</li> </ul>	<b>Groupe de projet</b>  composé en règle générale des personnes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- responsable du dicastère Formation</li> <li>- représentant(s) de la commission scolaire</li> <li>- représentant(s) de la direction d'école</li> <li>- représentant(s) du corps enseignant</li> <li>- représentant(s) des parents</li> <li>- représentant(s) des instances sociales</li> </ul>
	Jusqu'à mars	<b>Finalisation</b>  Rapport aux mandants et proposition sur la suite à donner	<b>Groupe de projet</b>
	Jusqu'à mars	<b>Décision sur la suite à donner</b>	<b>Conseil communal/ responsable du dicastère Formation</b>

<b>2</b> <b>Enquête sur les besoins des parents</b>	Avril	<b>Enquête sur les besoins</b> Expédier	<b>Groupe de projet</b> (planification) <b>Secrétariat scolaire</b> (exécution) <b>Direction d'école</b> (participation)
	Début mai	<b>Retour des formulaires d'enquête</b> ⇒ Vérifier ⇒ Event. demander des précisions	<b>Direction du projet/</b> <b>secrétariat scolaire</b>
	Jusqu'à fin mai	<b>Enquête sur les besoins</b> ⇒ Enregistrer ⇒ Evaluer	<b>Secrétariat scolaire</b> (enregistrement) <b>Groupe de projet</b> (évaluation)
	Jusqu'à fin mai	<b>Finalisation</b> Rapport aux mandants et proposition sur la suite à donner	<b>Groupe de projet</b>
	Jusqu'à fin mai	<b>Décision sur la suite à donner</b> ⇒ Arrêter ou continuer ? ⇒ Si le besoin est attesté : mandat pour l'élaboration d'un concept détaillé	<b>Conseil communal/</b> <b>responsable du dicastère For-</b> <b>mation</b>
	Mai	<b>Information sur</b> ⇒ le résultat de l'enquête ⇒ les modules prévus ⇒ la suite à donner	<b>Responsable du dicastère For-</b> <b>mation/</b> <b>direction du projet</b>
<b>3</b> <b>Jeter les bases</b>	De juin à octobre	⇒ Elaborer un concept pédagogique et organisationnel détaillé (voir Lignes directrices <sup>1</sup> , p. 39 ss) ⇒ Se faire conseiller rapidement par l'INS/DS Mesures périscolaires <sup>2</sup> ⇒ Lancer une vaste consultation auprès des écoles, des services spécialisés, des responsables du travail social en milieu scolaire, et évent. des sociétés ou associations (écoles de musique, associations culturelles et clubs sportifs) : conférence du corps enseignant, ateliers, conférence des directeurs d'école ⇒ Observer les délais d'opposition et les compétences en matière de budget pour les ouvrages de construction de taille importante ⇒ Event. faire vérifier le concept et le règlement par l'INS/DS Mesures périscolaires <sup>2</sup>	<b>Groupe de projet</b> auquel s'ajoutent - le chef ou la cheffe du dicastère Finances - le chef ou la cheffe du dicastère responsable des constructions et de la sécurité - Event. groupe de pilotage
	De juin à octobre	<b>Bases légales</b> ⇒ Event. contrat de collaboration intercommunale ⇒ Event. règlement ou ordonnance sur les écoles à journée continue (voir Lignes directrices <sup>1</sup> , p. 39 ss)	<b>Responsable du dicastère For-</b> <b>mation</b>
	Novembre	<b>Finalisation</b> Présenter le concept détaillé ainsi que le budget détaillé aux mandants	<b>Responsable du dicastère For-</b> <b>mation/</b> <b>direction du projet</b>
	Novembre	<b>Décision sur le concept détaillé</b>	<b>Conseil communal/responsable</b> <b>du dicastère Formation</b>
	Novembre	<b>Préparation de la décision de l'assemblée</b>	<b>Responsable du dicastère For-</b>

		<b>communale</b> ou évent. décision du conseil communal	<b>mation</b>
	Novembre	<b>Préparation de l'argumentaire</b>	<b>Groupe de projet</b>
	Décembre	<b>Décision sur le concept détaillé</b>	<b>Assemblée communale ou conseil communal</b> (voir articles 50 ss de la loi sur les communes)
	Jusqu'au 31 mai au plus tard	<b>Annonce du ou des modules au canton</b> INS/DS Mesures périscolaires <sup>2</sup>  Transmission des documents : voir <a href="http://www.erz.be.ch/ecole-journee-continue">www.erz.be.ch/ecole-journee-continue</a>	<b>Responsable du dicastère Formation/ président ou présidente de la commission scolaire</b>
<b>4 Réalisation</b>	De janvier à juillet	<b>Mise en place des modules d'école à journée continue</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Engager le/la ou les responsables des modules</li> <li>⇒ Informer les parents de la date d'ouverture prévue</li> <li>⇒ Demander l'assistance financière à la Confédération (12 semaines avant l'ouverture)</li> <li>⇒ Faire exécuter les travaux simples de construction et d'exploitation</li> <li>⇒ Mettre au point le concept de gestion de la qualité</li> <li>⇒ Engager le personnel</li> <li>⇒ Rédiger les cahiers des charges</li> <li>⇒ Event. conclure un contrat avec une entreprise de restauration</li> <li>⇒ Event. organiser un transport</li> <li>⇒ Planifier l'information sur l'ouverture</li> <li>⇒ Acheter le matériel</li> </ul>	<b>Commission scolaire/ direction du ou des modules d'école à journée continue</b>
	Mars	<b>Envoi des admissions définitives</b> aux parents avec l'horaire de la prochaine année scolaire	<b>Secrétariat scolaire</b>
	Juin	<b>Arrivée de l'autorisation cantonale d'admission à la compensation des charges</b>	<b>INS/DS Offres périscolaires<sup>2</sup></b>
	Juin/juillet	<b>Envoi des décisions ou des confirmations d'admission</b> aux parents	<b>Direction du ou des modules d'école à journée continue</b>
	Août	<b>Ouverture des modules d'école à journée continue</b>	<b>Responsable du dicastère Formation / commission scolaire/ groupe de projet/ direction du ou des modules d'école à journée continue</b>
<b>5 Exploitation et controlling</b>	1 <sup>er</sup> août	<b>Exploitation et controlling simultané</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Controlling communal (stratégique/ politique = faisons-nous ce qu'il faut ? et opérationnel = faisons-nous les choses correctement ?)</li> <li>⇒ Controlling cantonal</li> </ul>	<b>Commission scolaire</b>  <b>Inspection scolaire</b> en collaboration avec l' <b>INS/DS Offres périscolaires<sup>2</sup></b>
	Février	<b>Arrivée de la première tranche de la subvention cantonale</b> fondée sur le budget remis	<b>INS/Office des services centralisés</b>

	31 juillet	<b>Fin de la première année d'exploitation</b> Y a-t-il lieu de se réjouir ?	<b>Commission scolaire/ direction du ou des modules d'école à journée continue</b>
<b>6 Reporting</b>	Dès l'ouverture	<b>Reporting, saisie des données</b> voir <a href="http://www.erz.be.ch/ecole-journee-continue">www.erz.be.ch/ecole-journee-continue</a>	<b>Direction de l'école à journée continue/ secrétariat scolaire</b>
	Septembre	<b>Reporting, décomptes</b> Transmission des décomptes à INS/DS Mesures périscolaires <sup>2</sup>	<b>Responsable du dicastère For- mation/ direction du ou des modules d'école à journée continue</b>
	Novembre	<b>Arrivée de la deuxième tranche de la sub- vention cantonale / décompte final</b> fondé sur le reporting/décompte final	<b>INS/DS Offres périscolaires<sup>2</sup></b>

<sup>1</sup> Lignes directrices pour l'introduction et la mise en œuvre de modules d'école à journée continue (2008); Direction de l'instruction publique du canton de Berne, [www.erz.be.ch/ecole-journee-continue](http://www.erz.be.ch/ecole-journee-continue)

<sup>2</sup> Instance compétente : Direction de l'instruction publique, Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire, du conseil et de l'orientation, domaine spécialisé Offres périscolaires  
Eric Leuenberger, courriel [eric.leuenberger@erz.be.ch](mailto:eric.leuenberger@erz.be.ch), Tél. 032 486 06 99